MARQUAGE CE
Ce type de chaussures a fait l'objet d'un examen UE de type par un organisme notifié : **CTC**, 4, rue Hermann Frenkel, 69367, Lyon Cedex 07 France. Numéro de l'organisme : **0075**.
Le marquage CE apposé sur ces chaussures signifie le respect des exigences essentielles du règlement (UE) 2016/425, relatifs aux équipements de protection individuelle.

- Innocuité - Confort - Solidité - Protection contre les risques de chute par glissade selon EN ISO 20344 : 2011 avec les marquages additionnels suivants :
- Carreaux céramiques recouverts d'une solution de Sodium Lauryl Sulfate **Marquage : SRA.**
- Sol acier recouvert de glycérol **Marquage : SRB.**
- Résistance au glissement sur les deux types de surfaces précédentes **Marquage : SRC.**
Si le modèle est muni de bandes rétro-réfléchissantes, les propriétés fluorescentes ou rétro-réfléchissantes ne sont pas revendiquées.

IMPORTANT : Il est nécessaire de consulter le marquage apposé sur les chaussures pour déterminer le niveau de performance assuré en termes de protection, de confort et de solidité, défini par une norme européenne harmonisée EN 15090 : 2012.

Cette notice définie les caractéristiques des chaussures de pompiers de type 1 et de type 2 de classe I.
Classe I : Chaussures en cuir et en d'autres matériaux, sauf chaussures tout caoutchouc ou tout polymère.
Les chaussures de type 1 conviennent :
Pour des opérations générales de sauvetage (exemple : Type 1, HI1), pour l'extinction d'un feu (exemple : Type 1, HI2), pour une intervention d'extinction dans le cadre de la lutte contre l'incendie avec un feu déclaré parmi des combustibles d'origine végétale tels qu'une forêt (exemple : Type 1, HI3), des récoltes, des plantations, des champs ou des terrains agricoles.
Les chaussures de type 2 conviennent :
Pour des opérations de sauvetage lors d'un incendie (exemple : Type 2, HI2), pour l'extinction d'un feu, pour la préservation de biens dans les bâtiments, les constructions enclosionnées (exemple : Type 2, HI3), les véhicules, vaisseaux, ou autres biens impliqués dans un incendie ou une situation d'urgence.
Le type 2 couvre tous les risques couverts par le type 1.

DÉCODAGE DU MARQUAGE ADDITIONNEL
Les marquages normatifs suivants indiquent les autres risques couverts, s'ils sont présents sur le produit.

Propriété de la chaussure en présence du symbole	Symbole type 1	Symbole type 2
Exigences fondamentales	F1	F2
Isolation du semelage contre la chaleur	**HI1 - HI2 ou HI3**	**HI2 ou HI3**
Résistance à la perforation de la semelle	P	Obligatoire*
Présence d'un embout de protection des orteils offrant une protection contre : - les chocs équivalents à 200 J- les risques d'écrasement sous une charge maximale de 1500 daN.	T	Obligatoire*
Résistance à l'écrasement du bout dur	R	Non applicable
Chaussures antistatiques	A	A
Isolation du semelage contre le froid	CI	CI
Protection du métatarse	M	M
Protection des malléoles	AN	AN

*Pas de symbole, propriété obligatoire

Isolation du semelage contre la chaleur : exigences relatives à la température à l'intérieur de la chaussure

Niveau de performance	HI1	HI2	HI3
Température du bain de sable (°C)	150	250	250
Température intérieure de la chaussure (°C)	< 42 au bout de 30 min	< 42 au bout de 10 min	

Isolation du semelage contre la chaleur : exigences relatives à la dégradation de la chaussure

Niveau de performance	HI1	HI2	HI3
Température du bain de sable (°C)	150	250	250
Durée totale de l'essai	30 min	20 min	40 min
Évaluation	Les critères d'évaluation sont repris dans l'annexe B.2 de la norme EN 15090 : 2012		

LIMITE DE PROTECTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES CHAUSSURES
L'absence de marquages additionnels sur la chaussure indique que le risque n'est pas couvert.
Pour le symbole A, l'utilisation d'une semelle de propreté amovible engendrera une modification des caractéristiques du semelage.
L'efficience de la protection peut-être en fonction de l'état de la chaussure.
Il convient de procéder à des contrôles réguliers et de remplacer ou faire réparer les chaussures présentant un des signes d'usure ci-dessous :
- Début de fissuration prononcée et profonde touchant la moitié de l'épaisseur du matériau constitutif de la tige [voir Figure **a)**];
- Forte abrasion du matériau constitutif de la tige, surtout sur le bout dur ou l'embout est devenu visible [voir Figure **b)**];
- La tige présente des zones comportant des déformations, des brûlures, des fusions ou des bulles, ou des coutures fendues sur la jambe [voir Figure **c)**];
- La semelle de marche comporte des fissures d'une longueur supérieure à 10 mm et d'une profondeur supérieure à 3 mm [voir Figure **d)**]; La tige et la semelle sont désolidarisées sur plus de 10 mm à 15 mm de longueur et 5 mm de largeur (profondeur);
- La hauteur des crampons en zone de flexion est inférieure à 1,5 mm [voir Figure **e)**];
- La semelle de propreté d'origine (si existante) est très nettement déformée et écrasée;
- La doublure est détériorée ou des bords coupants apparaissent au niveau de la zone de protection des orteils (décelable en passant la main à l'intérieur de la chaussure) [voir Figure **f)**];
- Le système de fermeture est en bon état de fonctionnement (fermeture à glissière, lacets, œillets, crochets, boutons à pression, auto agrippant, etc.).

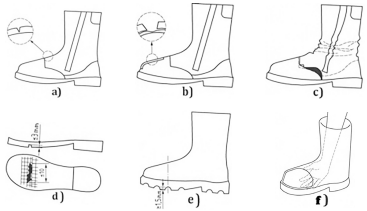

PÉREMPTION
Les matériaux utilisés pour la fabrication de cet article ne sont pas réputés comme étant dégradables dans le temps avant utilisation. Toutefois, l'utilisateur devra s'assurer visuellement du bon état des matériaux et notamment de la semelle si l'article a été stocké plus de 5 ans (voir année et mois de fabrication sur le marquage).

CHAUSSURES ANTISTATIQUES (SYMBOLE « A »)
Il convient d'utiliser des chaussures antistatiques si, d'une part, il est nécessaire de réduire le plus possible l'accumulation d'électricité statique en dissipant les charges électrostatiques, ce qui évite le risque d'inflammation par des étincelles de substances inflammables et de vapeurs par exemple, et si, d'autre part, le risque de choc électrique à partir d'un quelconque appareil électrique ou de parties actives n'a pas été entièrement éliminé. **Il convient toutefois de noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adaptée contre les chocs électriques car elles n'assurent qu'une résistance entre le pied et le sol.** Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures supplémentaires pour éviter ce risque sont essentielles.
Il convient d'intégrer de telles mesures, ainsi que les essais complémentaires indiqués ci-dessous, à un programme régulier de prévention des accidents sur le lieu de travail.
L'expérience démontre que, pour la fonction antistatique, il convient que le trajet de décharge à travers un produit présente normalement une résistance inférieure à 1 000 MΩ à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 100 kΩ est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre un choc électrique dangereux ou contre l'inflammation, dans le cas où un appareil électrique fonctionnant à une tension inférieure ou égale à 250 V devient défectueux. Cependant, dans certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrait se révéler inefficace et que d'autres moyens doivent être utilisés pour protéger à tout moment le porteur.
La résistance électrique de ce type de chaussure peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou l'humidité. Ces chaussures ne rempliront pas leur fonction si elles sont portées dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir la fonction prévue de dissipation des charges électrostatiques tout en offrant une certaine protection pendant toute sa durée de vie. Il est donc conseillé au porteur d'établir un essai à effectuer sur place afin de vérifier la résistance électrique à intervalles fréquents et réguliers.
Les chaussures de classe I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées sur de longues périodes et, dans des conditions très humides, elles peuvent devenir conductrices.
Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où les semelles sont contaminées, il convient de toujours vérifier les propriétés électriques des chaussures avant de pénétrer dans une zone à risque.
Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, il convient que la résistance du sol n'annule pas la protection fournie par les chaussures.
À l'usage, il convient qu'aucun élément isolant ne soit introduit entre la première de montage de la chaussure et le pied du porteur. Si un insert est placé entre la première de montage et le pied, il convient de vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure / insert.

CHAUSSURES RÉSISTANTES À LA PERFORATION (SYMBOLE « P »)
La résistance à la perforation de cette chaussure a été mesurée dans un laboratoire utilisant une pointe tronquée de diamètre 4,5 mm et une force de 1100 N. Des forces supérieures ou des pointes de diamètre inférieur augmentent le risque de perforation. Dans de telles circonstances des mesures préventives alternatives doivent être considérées.
Deux types d'insert anti-perforation sont actuellement disponibles dans les chaussures EPI. Les inserts métalliques et les inserts réalisés à partir de matière non métallique. Les deux types répondent aux exigences minimales de perforation définies dans la norme marquée sur la chaussure mais chaque type à des avantages et des inconvénients incluant les points suivants :
Métallique : est moins affecté par la forme de l'objet pointu / risque (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, l'aspérité) mais compte-tenu des limites de fabrication ne couvre pas la surface inférieure globale de la chaussure ;
Non-métallique : peut-être plus léger, plus flexible et fournir une plus grande surface de couverture en comparaison de l'insert métallique mais la résistance à la perforation peut varier en fonction de la forme de l'objet / risque pointu (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, ...).
Pour plus d'information sur le type d'insert anti-perforation utilisé sur votre chaussure merci de contacter le fabricant ou le fournisseur déclaré dans cette notice d'utilisation.

SEMELLE DE PROPRETÉ
Si les chaussures sont fournies avec une semelle de propreté amovible, les essais ont été effectués avec la semelle de propreté en place. Cette dernière ne doit être remplacée que par une semelle de propreté comparable. Il convient donc de prendre contact avec notre service commercial pour tout remplacement de semelle de propreté.
À contrario, si les chaussures ne sont pas munies d'origine de semelle de propreté amovible, les essais ont été effectués sans semelle de propreté et l'ajout d'une semelle de propreté peut affecter les propriétés de protection des chaussures.

MARQUAGE SUR LES CHAUSSURES
Pour connaître les protections assurées par les chaussures, il est nécessaire de décoder le marquage apposé sur chaque pied.
Exemple de marquage :

1. Nom de la société et adresse.
2. Marquage CE suivi du numéro de l'organisme de contrôle (cf NOTA).
3. Pointure de l'article.
4. Référence de l'article.
5. Référentiel utilisé pour l'homologation.
6. Type de revendication de la glisse et type d'isolation chaleur peuvent être suivi de « P » - « T » ou « R » - « CI » - « M » - « AN » individuellement ou associés selon que les exigences correspondantes (voir tableau au recto) sont satisfaites.
7. Année / Mois de fabrication.
8. Lot de fabrication.

NOTA : Selon le modèle, le marquage peut être effectué selon présentation différente. Le marquage CE est suivi du numéro de l'organisme en charge du suivi de production selon le module C2 pour les EPI de catégorie 3.

PICTOGRAMME « POMPIERS » PLUS PROTECTIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE MODÈLE
Exemple de marquage :

En plus du marquage traditionnel, le pictogramme « incendies » est marqué à chaud à l'extérieur de chaque pied.
Le « F1 ou F2 » indique que les exigences spécifiées dans la norme EN 15090 : 2012 sont satisfaites.
Le « A » signifie que ces chaussures sont antistatiques.

INFORMATIONS UTILISATEURS
Certains modèles de chaussures sont munis d'un système de laçage central remplaçable en cas de défaillance de la fermeture à glissière.
Pour conserver toutes leurs propriétés thermiques, ces modèles ne doivent en aucun cas être portés sans ce système de laçage amovible.
Vous pouvez à tout moment commander un système de laçage en contactant notre service commercial aux coordonnées téléphoniques et postales figurants sur la notice d'informations.
En cas de commande écrite, merci de préciser la référence et la pointure de la chaussure concernée.
Lorsque les chaussures sont munies de semelles en deux parties (ressemelables), il est précisé que les essais ont été réalisés sur les chaussures à l'état neuf.
Les tirants en textile situés à l'intérieur du haut de tige des bottes doivent être impérativement rentrés à l'intérieur des bottes après la chausse.

CONDITIONS D'UTILISATIONS : hormis pour les modèles hauts de type « D » (bottes à hauteur du genou), la chaussure doit être portée sous le pantalon d'intervention.

CONDITIONNEMENT : conserver les chaussures dans leur boîte d'origine dans un endroit sec à l'abri de la lumière et de la poussière.

ENTRETIEN
Il est recommandé d'effectuer un entretien après chaque utilisation journalière des chaussures.
Cuirs lisses : Essuyer en surface avec un chiffon humide afin de retirer toutes les salissures pouvant être emprisonnées avec le produit d'entretien, puis appliquer une crème composée de mélange de cires, d'eau et éventuellement de colorant. Laisser sécher à l'air libre, loin de toute source de chaleur (radiateur, etc.), puis lustrer avec un chiffon sec.
Textile et matière synthétique : Nettoyer à l'eau tiède et frotter avec une brosse à poil souple. Rincer et laisser sécher.

Nous tenons à votre disposition toute une gamme de produits d'entretien. N'hésitez pas à nous consulter.

BOCHE
ZA Champ Thibaud - 79300 BRESSUIRE (France)
contact@boche.fr

Déclaration UE de conformité disponible sur notre site internet : www.boche.fr

BOCHE

INSTRUCTIONS FOR USE

www.boche.fr
contact@boche.fr
Tél : 05 49 74 02 10

EN 15090 : 2012 ind 8

EC MARKING
It is required for this type of shoe to pass an EU type examination performed by the following mandated agency : **CTC,** 4, rue Hermann Frenkel, 69367, Lyon Cedex 07 France. Authority nr. : **0075.**
The CE marking affixed on those shoes means that they are manufactured in compliance with the regulation (UE) 2016/425, requirements concerning the Personal Protection Equipment.

- Safety - Comfort - Robustness - Protection against the slipping fall risks according to EN ISO 20344 : 2011 with the following further marks :
- Ceramic tiles covered with a Sodium Lauryl Sulfate solution **Marking : SRA.**
- Steel floor covered with glycerol **Marking : SRB.**
- Slip resistance on the two types of the previous surfaces **Marking : SRC.**
If the shoe is equipped with reflective strips, the fluorescent or reflective properties are not claimed.

IMPORTANT : It is necessary to examine the marking which appears on the shoes in order to identify the real performance level for protection, comfort and robustness as described in the harmonized European EN 15090 : 2012 standart.

The instruction guide defines the characteristics of the firemen shoes of type 1 and type 2 of class I.
Classe I : Leather footwear and in other materials, except from rubber or polymer footwear.
Shoes of type 1 can be use for :
General operations of rescue (example : Type 1, HI1) - To put out a fire (example : Type 1, HI2) - Intervention for firefighting when the fire starts among combustibles of plant origin as a forest (example : Type 1, HI3) - Crops - Plantations - Agricultural fields or sites.
Shoes of type 2 can be use for :
Rescue operations during a fire (example : Type 2, HI2) - To put out a fire - Protection of own properties in building, enclosed constructions (example : Type 2, HI3) - Cars, vessels or other properties involved in fire or emergency.

ADDITIONAL MARKING DECODING
The following prescriptive marking indicate the other risks covered, if they are present on the product.

Shoe property when symbol is applied	Symbol type 1	Symbol type 2
Fundamental requirements	F1	F2
Heat insultation of sole complex	**HI1 - HI2 ou HI3**	**HI2 ou HI3**
Penetration resistance of the outsole	P	Mandatory*
Presence of a protective toe cap against : - 200 J Shocks - the risks of compression under a maximum load capacity of 1 500 daN.	T	Mandatory*
Compression resistance of the toe cap	R	Not applicable
Antistatic shoes	A	A
Cold insultation of sole complex	CI	CI
Protection of the metatarsal	M	M
Ankle protection	AN	AN

*No symbol, mandatory feature

Heat insulation of sole complex : requirements for temperature in the shoe

Performance level	HI1	HI2	HI3
Temperature of the sand bath (°C)	150	250	250
Temperature in the shoe (C°)	< 42 after 30 min	< 42 after 10 min	

Cold insulation of sole complex : requirements for shoe deterioration

Performance level	HI1	HI2	HI3
Temperature of the sand bath (°C)	150	250	250
Total duration of the test	30 min	20 min	40 min
Evaluation	The evaluation factors are written in the N 15090 : 2012, annex B		

PROTECTION LIMITS AND EVALUATION CRITERIA OF THE SHOES
The absence of further marking means that the risks is not covered.
For symbol A, using a removable insole will lead to a change in the sole features.
The protection efficiency can differ according to the state of the shoe.
Thus, it is necessary to realize regular controls and to replace or to repair the shoes showing deterioration sign as :
- Beginning of a marked and deep crack which affects one half of the thickness of the upper material [see image **a)**];
- High abrasion of the upper material, especially on the toe end where the cap is becoming visible [see image **b)**];
- The upper shows areas with deformation, burning, melting or bubbles, or cracked stitching on the leg [see image **c)**];
- The outsole contains cracks exceeding 10 mm in length and 3 mm in depth [see image **d)**]; the upper and the sole are disunited on more than 10 mm to 15 mm length and 5 mm width;
- The spike height in the flex area is under 1,5 mm [see image **e)**];
- The insole (if existing) is very deformed and crushed;
- The lining is damaged or some sharp edges appear in the area of the toe protection (detected when putting hand inside the shoe) [see image **f)**];
- The closure device is working correctly (zipper, shoelaces, eyelets, lace hooks, push-buttons, fastening element, etc.).

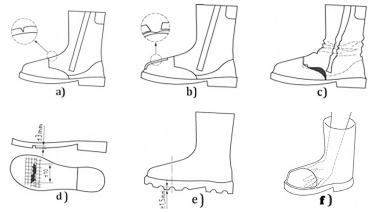

EXPIRY DATE
The materials used in the manufacture of this article are not classified as degradable before use. However, the user must control the good condition of the materials and particularly the sole if the article has been stored for more than 5 years (see year/month of production noted on the marking).

ANTISTATIC SHOES (SYMBOL « A »)
It is recommended to use antistatic shoes if it is necessary to minimize the accumulation of electrostatic charges, by dispelling them, which avoids the risk of inflammation of flammable substances for instance or vapours : and if the risk of an electrical shock by an electrical device or a live part is still possible. **However, it is important to note that the antistatic shoes cannot guarantee a full protection against electrical shocks because they only show a resistance between the foot and the floor.** If the risk of an electrical shock is not totally eliminated, it is necessary to take further measures to avoid such a risk. Those measures and the further tests described hereunder must be checked regularly and included in the accident prevention program on the work site.
The experiment shows that for the antistatic feature, it is known that the discharge path through a product must have an electrical resistance of less than 1 000 kΩ at any time during the lifetime of the product. The 100 kΩ value is certified as the lowest limit of the product resistance when it is new ; in order to get some protection against a dangerous electrical shock or against ignition, in the case of an electrical device is running at voltages less than 250 V is becoming defective. However, under some circumstances, it is recommended to inform the users that the protection provided by the shoes might be inefficient and that other protective means must be use by the wearer, at any time.
The electrical resistance of this kind of shoes can be troubled by flexion, contamination or humidity. This type of shoes will not be of high performance if it is use in wet conditions. Thus, we must ensure that the product will present the total properties (dissipation of electrostatic charges and protection) during its lifetime. It is recommended for the wearer to test the product on site and to check the electrical resistance at frequent and regular . intervals.
The shoes of Class 1 can absorb moisture if they are worn for a long time. Moreover, they can become conductive in wet conditions.
If the shoes are expected to be contaminated during the operation, it is recommended to control the electrical properties before going into a high risk area.
In the areas where people wear antistatic shoes, it is right that the floor resistance does not stop the protection provided by the shoes.
In use, no isolating element must be introduce between the inner sole and the wearer foot. If an insert is placed between the inner sole and the foot, it is recommended to check the electrical properties of the association shoe / insert

PENETRATION RESISTANCE SHOES (SYMBOL « P »)
The penetration resistance of this footwear has been measured in the laboratory using a truncated nail of diameter 4,5 mm and a force of 1100 N. Higher forces or nails of smaller diameter will increase the risk of penetration occurring. In such circumstances alternative preventative measures should be considered.
Two generic types of penetration resistant insert are currently available in PPE footwear. These are metal types and those from non-metal materials. Both types meet the minimum requirements for penetration resistance of the standard marked on this footwear but each has different additional advantages or disadvantages including the following :
Metal : Is less affected by the shape of the sharp object / hazard (ie diameter, geometry, sharpness) but due to shoemaking limitations does not cover the entire lower area of the shoe;
Non-metal : May be lighter, more flexible and provide greater coverage area when compared with metal but the penetration resistance may vary more depending on the shape of the sharp object / hazard (ie diameter, geometry, sharpness).
For more information about the type of penetration resistant insert provided in your footwear please contact the manufacturer or supplier detailed on these instructions.

INSOLE
If the shoes are provided with a removable insole, the tests on the required electrical properties (see marking) have been realized with the insole in place. That latter must be replaced only by a similar one. It is important to contact the Commercial Dept for any replacement of insole.
On the other hand, if the shoes were not initially equipped with a removable insole, the tests on the electrical properties have been realized without any insole. Adding an insole may affect protection properties of the shoe.

MARKING ON THE SHOES
If you want to know the protections certified for the shoes, it is necessary to decode the marking which is applied on each foot.
Example :

1. Name and adress of the compagny.
2. CE marking, followed by the control authority number (see Note).
3. Size of the article.
4. Reference of the article.
5. The reference point used for registration.
6. Type of requirements in slipping and types of heat isolation. They can be followed by « P » - « T » ou « R » - « CI » - « M » - « AN » alone or combined if the properties meet the requirements (see table on the reverse side).
7. Year / Month of production.
8. Manufacturing batch.

NOTE : According to the model, the marking presentation can be different.
CE marking is followed by the autority number in charge of the manufacturing follow up following the module C2 for the PPE of classification 3.

PICTOGRAM « FIREFIGHTERS » AND SPECIFIC PROTECTIONS FOR EACH MODEL
Example :

Further to the traditionnal marking, the pictogram is hot stamped outside each foot.
« F1 ou F2 » means that the models meet the requirements of the EN 15090 : 2012 standart.
The « A » means that those shoes are antistatic.

USERS INFORMATION
Some of the shoes are provided with replaceable central lacing system in case of failure of the zipper.
To keep all of their thermal properties, these models must never be worn without the removable lacing system.
It is still possible to order a lacing system by contacting our sales department (see the telephone number and postal adress on the information leaflet).
In case of written order, please specify the reference and the size of the relevant shoe.
When the shoes have their sole in two parts (ressemelables), it is stated thats the tests were carried out on new shoes.
The textile rods located inside of the upper of the boots must always be retracted inside after putting the shoes on.

USE CONDITIONS
Except for high shoes of Type D (boots at knee height), the shoe must be worn under intervention trousers.

PACKAGING
Keep the shoes in their initial box and store in a dry environment away from light and dust.

CARE
A shoe care is recommended after a daily use.
Smooth leathers : clean with a wet cloth to remove the dirt let by the care product. Then apply a cream composed with a mix of wax, water and the possible colouring agent. Let dry and brush with a dry cloth.
Textile and synthetics : Clean with warm water and scrub with a soft bristle brush. Rinse and let dry.

The complete range of our care products is available.
Do not hesitate to contact us

BOCHE
ZA Champ Thibaud - 79300 BRESSUIRE (France)
contact@boche.fr

Declaration UE of conformity available on our website :
www.boche.fr